



## Licenciement pour fautes grave CDDI

Par **nayl**, le **04/08/2009** à **13:17**

bonjour j'aimerais des conseil sur les sanctions, je travail depuis le 12 mai dans une association " envoi" mon contrat est un contrat d'insertion qui se fini le 31 aout , j'ai reçu une mise a pied par lettre recommandé le 9 juillet a mon domicile sans entretien préalable et pour les 9 et 10 juillet sachant que je suis aller travailler le 9 sachant que je n'en avais pas été informé , j'ai été mise a pied pour :

"Comportement manifeste d'insubordination"

"absence injustifié"

"refus d'affectation de poste"

"refus de porter la cagoule de sécurité"

"improductivité"

sachant que je ne suis d'accord sur aucun point , j'ai donc été mise a pied 2 jours pour ces "faute"

je recoit 2 semaine après une autre lettre en recommandé pour me donner un rdv pour un entretien préalable au licenciement

je me rend a l'entretient qui n'a durer que 10 a 15 minute ou j'ai n'ai meme pas pu m'expliquer comme cela aurait du etre et je recoit aujourd'hui ma lettre de rupture de contrat avec les fautes du a ce licenciement :

"Ansi que nous vous l'avons exposé , les motifs de cette rupture anticipée de votre CDDI pour faute grave sont les suivants :

refus de respect des affectations de poste

refus de port de la cagoule de protection de sécurité

faible productivité

attitude irrespectueuse envers la hiérarchie"

il me sanctionne une fois avec une mise a pied de 2 jours que je recoit le jour meme et me licencie quelques jours après pour ces meme fautes ( sachant que je suis pas du tout d'accord avec les fautes évoquées) en ont ils le droit ? puis je les poursuivre devant le conseil des prud'homme ? merci